

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-2501-04

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq janvier
Le Conseil Municipal de la commune de SOURZAC
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie
Sous la présidence de M. PERLUMIERE Philippe, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Présents : M. PERLUMIERE Philippe, Mme BROUX Marie-Pierre, M. FAILLY Jean-Pierre, Mme CAPPELLE Carline, M. STEINER Cyril, adjoints, Mme SIMONNET Florence, M. LAFAYE Jérôme, M. LAFAYE Jérémy, M. ET TABTI Omar, Mme PERLUMIERE Pauline, Mme YON Sylvie, M. BOURRAT Guy.

Absents excusés : M. ESCLAFIT Christophe (pouvoir M. STEINER Cyril), Mme BOCCA Lydie,

Secrétaire de séance : Mme BROUX Marie-Pierre

Objet : Déclaration d'utilité publique terrain M. LAURIERE Thierry
(annule et remplace la délibération n° 2022.1110.04)

➤ **sollicite** le Préfet de la Dordogne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de lotissement et d'une enquête parcellaire conjointe en vue de l'obtention d'un arrêté d'utilité publique sur la parcelle cadastrée BE n° 133 situé au lieu-dit « Coutourou Nord » et appartenant à M. LAURIERE Thierry

➤ **d'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme
SOURZAC le 16 février 2023

Le Maire
Ph. PERLUMIERE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme
Sourzac le

